

La petite entreprise

beaucoup trop tôt pour essayer de prévoir s'il faudra maintenir le programme l'année prochaine. En outre, les données dont nous avons besoin pour évaluer la rentabilité de la mesure ne sont pas encore disponibles. Ces questions seront sans doute examinées dans notre prochain exposé budgétaire en octobre.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le panégyrique que nous a servi le député de Guelph (M. Schroder). Il a très bien lu la lettre du ministre, mais il n'a pas dit à qui le mérite de ce programme doit revenir.

Quand le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise a été annoncé à la Chambre, le gouvernement voulait voir l'émission des obligations se terminer le 31 mars dernier. C'est seulement après une semaine de débats acharnés menés par les députés de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement a finalement accepté que l'émission d'obligations continue jusqu'à la fin de décembre pour les nouveaux investissements.

Le député de Guelph a lu une note ministérielle. Il existe des règles à la Chambre à propos de la lecture de documents. Ordinairement, il faut nommer l'auteur. J'espère qu'il indiquera au rédacteur du hansard qui est l'auteur de cette note afin que celui-ci puisse indiquer qu'il s'agit bien d'une citation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député a prononcé son discours et on ne peut pas le critiquer de cette façon. J'invite le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) à respecter les conventions parlementaires.

M. Blenkarn: Je veux, bien sûr, éviter de tenir des propos antiparlementaires. A mon retour du voyage que j'ai fait dernièrement avec le comité des arrangements fiscaux de la Chambre, j'ai reçu une magnifique brochure, et monsieur l'Orateur en a probablement reçu un exemplaire également. Elle s'intitule: «Le gouvernement du Canada et la petite entreprise». Je l'ai ouverte tout de suite au chapitre où il est question du lancement de la petite entreprise. C'est une excellente publication; dans les deux langues, bien sûr. C'est un format de poche. On peut y lire:

Bien que la BFD aide des entreprises de toutes sortes et de tous genres, elle s'emploie surtout à aider les entreprises les plus petites. En fait, 90 p. 100 des 16.500 prêts qu'elle a autorisés en 1979 s'élevaient à \$100,000 ou moins.

La dernière fois que j'ai parlé à des représentants de la BFD, ils m'ont dit qu'elle consentait des prêts aux hommes d'affaires à quatre points de pourcentage de plus que le taux préférentiel. Son taux préférentiel à elle est de quatre points de plus que le taux préférentiel ordinaire. Son taux préférentiel est de 23½ p. 100. Son taux pour les prêts qui présentent quelques risques est de six points de plus que le taux préférentiel—seulement 25½ p. 100! C'est là le genre d'aide que le gouvernement se vante d'accorder aux petites entreprises. Monsieur l'Orateur, c'est là le genre d'aide que la société Household Finance avait l'habitude d'offrir. La société Superior Discount offrait aussi le même genre d'aide. Ce sont des taux qui peuvent mener quelqu'un en prison s'il fait partie de la pègre. C'est là la brochure que le ministre des Finances (M. MacEachen) distribue le plus sérieusement du monde. Elle est bien jolie et bien imprimée. On y voit des photos en couleur de jeunes gens qui se tirent bien d'affaire. La publicité de la société Household Finance ressemblait à cela. Le tout est très

bien présenté. C'est là le genre d'aide que les petites entreprises reçoivent du gouvernement du Canada.

● (2150)

Jeudi dernier, afin d'emprunter 60 millions en nouveaux fonds le gouvernement du Canada a renouvelé des billets du Trésor pour une valeur d'environ un milliard de dollars. Pour réussir à emprunter 60 millions de nouveaux fonds le gouvernement a dû majorer le taux à 18.1 p. 100. Pourquoi a-t-il fait cela? Il voulait maintenir la valeur du dollar canadien. Il tenait à s'assurer que notre dollar ne serait pas dévalué et qu'il demeurerait aux environs de 83.5c. C'est ainsi que le gouvernement du Canada acceptait de payer 3 p. 100 de plus que sa contrepartie américaine pour le même type d'investissement. Bien sûr, nous pourrions ajouter que le crédit du gouvernement du Canada est bien pire que celui du gouvernement des États-Unis. Malgré nos ressources naturelles, notre crédit est bien plus faible que celui des États-Unis.

M. Nickerson: C'est logique, compte tenu du gouvernement qui nous mène.

M. Blenkarn: Mon collègue semble partager mon avis. Il demeure que nous avons payé 3 p. 100 de plus que les Américains pour obtenir ces liquidités car nous avons négligé nos affaires; il faut en outre consentir à ce que les détenteurs de capitaux réalisent des bénéfices de cet ordre pour les faire investir au Canada. Nous devons cette situation au fait que notre politique énergétique est incompréhensible de tous et que notre gouvernement éloigne les investisseurs du marché privé. C'est bien ce qu'a fait notre premier ministre (M. Trudeau) quand il a cherché à décourager les investisseurs éventuels de placer leurs capitaux dans la Corporation de développement du Canada. Bien sûr, il nous faut payer plus cher—car il nous faut soudoyer les détenteurs de capitaux pour les amener à investir au Canada.

Une voix: Ils prennent leur retraite chez nous.

M. Blenkarn: Le député d'en face prétend qu'ils prennent leur retraite chez nous. C'est faux, car ils le font dans bon nombre d'autres endroits, mais non pas nécessairement ici. Le député d'en face devra lui-même prendre sa retraite bientôt, quand ses électeurs commenceront à se rendre compte du genre de gouvernement qu'il soutient.

Monsieur l'Orateur, qu'advient-il du taux préférentiel? Le gouvernement du Canada crée un taux d'intérêt que les banques s'empressent immédiatement d'appliquer. Ainsi, le taux préférentiel est aujourd'hui de 19.5 p. 100. Voyons un peu les effets de ce taux sur la petite entreprise. Un petit commerçant s'adresse à une banque pour lui demander une marge de crédit pour 1981. Mettons qu'on lui accorde une marge de \$300,000, ce qui n'est pas beaucoup de nos jours. Le banquier lui annonce qu'il lui faudra payer un taux d'intérêt de 1 1/2 p. 100 supérieur au taux préférentiel. Si le petit commerçant avait fait cette transaction en septembre dernier, il n'aurait eu à payer qu'environ 13.5 p. 100 en intérêts. Aujourd'hui, il lui en coûte 21 p. 100. Comment peut-il réaliser un profit à 21 p. 100? C'est impossible.

L'autre jour, j'examinais un bilan et une proposition pour des clients qui s'apprêtaient à acheter une entreprise commerciale par l'intermédiaire de mon cabinet d'avocats. Je les conseillais sur cette proposition. L'entreprise rapportait 16.5 p. 100, ce qui n'aurait pas été un mauvais marché il n'y a pas